

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 26 mars 2024, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'édifice municipal Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière

Absentes : Suzanne Thériault, conseillère générale
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Jessica Thériault, greffière adjointe

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

La conseillère Cathy Paulin déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.2, le conseiller Albert Lagacé déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.7 et le conseiller Louis LeBouthillier déclare un conflit d'intérêt pour l'item 8.5 et 8.8.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-036

Page 1 sur 9

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 février 2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 février 2024 soit adopté, tel que présenté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-037

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des items du procès-verbal ayant nécessité des suivis et donne des explications relativement à la procédure pour les lieux inesthétiques et dangereux.

7. Correspondances

Le conseiller Albert Lagacé demande que la lettre reçue du Comité de Gestion Environnementale de la Rivière Pokemouche ayant pour objet *Préoccupations concernant les sources d'eau à la tête de la rivière Pokemouche et la qualité de l'eau de notre belle rivière* soit lue. Le conseiller Étienne Cormier fait ensuite la lecture de la lettre.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Modification du plan municipal et de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier Chantal Mainville

8.1.1. Lecture intégrale de l'arrêté 2024-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture et deuxième lecture du titre ont été faites;

La conseillère Cathy Paulin fait la lecture intégrale de l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville;

Il est ensuite proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-038

8.1.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-02

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture et deuxième lecture du titre, ainsi que la lecture intégrale ont été faites;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville;

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier,

QUE l'arrêté 2024-02 Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-039

8.1.3. Soumission de l'arrêté 2024-02 au ministère des Gouvernements locaux

Soumission au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux de l'arrêté modifiant le plan municipal en application de l'article 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme*

Sujet : Modification au plan municipal – 1890, rue Bellechasse

CONSIDÉRANT QUE l'article 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

Il est proposé par le conseiller Luc Robichaud et appuyé par la conseillère Cathy Paulin,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la greffière, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux une demande d'approbation de cet arrêté conformément aux exigences de l'article 112(2) de ladite Loi. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-040

8.1.4. Lecture intégrale de l'arrêté 2024-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture et deuxième lecture du titre ont été faites;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville;

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville, dont l'intégralité a été lu, soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-041

8.1.5. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20516639 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture et deuxième lecture du titre, ainsi que la lecture intégrale ont été faites;

Le conseiller Danny Comeau fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville;

Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE l'arrêté 2024-03 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Paquetville, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-042

8.2. Modification de l'arrêté de zonage pour le dossier Garderie St-Isidore

La conseillère Cathy Paulin, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 01.

8.2.1. Étude des objections

Aucune objection.

8.2.2. Première lecture du titre de l'arrêté 2024-04

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20482907 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection au projet fut reçue;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la première lecture du titre de l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore;

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier,

QUE l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-043

8.2.3. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-04

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres désire autoriser l'aménagement d'une garderie commerciale sur le lot portant le numéro d'identification 20482907 et qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre a été faite;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore;

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé,

QUE l'arrêté 2024-04 Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Saint-Isidore, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-044

La conseillère Cathy Paulin revient dans la salle du Conseil à 20 h 04.

8.3. Attribution du contrat pour l'agrandissement de la caserne de Saint-Sauveur

Suite à l'ouverture des résultats de l'appel d'offre relativement à l'agrandissement de la caserne de Saint-Sauveur,

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Louis LeBouthillier,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte la soumission de MFA Construction Inc., soit l'offre la plus basse, et leur attribue le contrat d'agrandissement de la caserne de Saint-Sauveur au montant de 696 000 \$ plus TVH. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-045

8.4. Proclamation du mois de la sensibilisation à l'épilepsie

CONSIDÉRANT QUE Journée violette est un effort mondial dédié à la promotion de la sensibilisation à l'épilepsie dans les pays du monde entier, et

ATTENDU QUE l'épilepsie est l'une des affections neurologiques les plus courantes, qu'on estime qu'elle touche plus de 50 millions de personnes dans le monde et que 42 personnes au Canada sont diagnostiquées chaque jour, et

CONSIDÉRANT QU'UNE personne sur dix aura au moins une crise dans sa vie, et

CONSIDÉRANT QUE le public est souvent incapable de reconnaître les types courants de crises, ou comment réagir avec les premiers soins appropriés, et

Tandis que le Journée violette sera célébré le 26 mars de chaque année pour accroître la compréhension, réduire la stigmatisation et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'épilepsie à travers le pays et dans le monde.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que ce 26 mars soit la Journée violette, dans le but de sensibiliser le public à l'épilepsie au Canada. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-046

8.5. Transfert de terrains de la rue Eustache à l'Association du logement et d'alimentation de St-Isidore Inc.

Le conseiller Louis LeBouthillier, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 16.

CONSIDÉRANT QUE l'Association du logement et d'alimentation de St-Isidore Inc. a déposé une demande pour obtenir un terrain dans la rue Eustache, à St-Isidore, pour y monter un projet de ferme maraîchère;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Luc Robichaud,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres réserve le lot portant le numéro d'identification 20707865 à l'Association du logement et d'alimentation de St-Isidore Inc. pour une période d'un an, période durant laquelle l'association devra fournir un plan d'affaires démontrant la viabilité du projet.

Il est également proposé que le terrain soit légalement transféré à l'Association du logement et d'alimentation de St-Isidore Inc. pour la somme symbolique d'un (1) dollar, à la remise du plan d'affaires.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le transfert sera conditionnel à l'engagement du promoteur de satisfaire les critères de l'entente, incluant un délai de construction ou de début de projet ne dépassant pas une période de 24 mois, débutant le jour du dépôt du plan d'affaires. Dans l'éventualité du non-respect de ces conditions, la municipalité se réserve le droit de reprendre possession des terrains et de toutes améliorations qui y seront apportées. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-047

Le conseiller Louis LeBouthillier revient dans la salle du Conseil à 20 h 26.

8.6. Demande du Service d'incendie de Saint-Sauveur pour le lettrage de l'École de Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part du Service d'incendie de Saint-Sauveur pour faire l'acquisition du lettrage *Saint-Sauveur* qui se trouve l'école de Saint-Sauveur pour afficher à la caserne;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE la Municipalité des Hautes-Terres accepte de remettre au Service d'incendie de Saint-Sauveur le lettrage *Saint-Sauveur* qui se trouve présentement sur l'école de Saint-Sauveur. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-048

8.7. Attribution des montants du FDCC

Le conseiller Albert Lagacé, étant en conflit d'intérêt, sort de la salle à 20 h 28.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accès à un financement pour infrastructures et diverses initiatives grâce au Fonds de développement des collectivités (FDCC);

ET CONSIDÉRANT QU'UN montant de 111 559 \$ est disponible et n'a pas été utilisé en 2023;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QUE les montants suivants soient attribués aux projets mentionnés :

Étude environnementale pour la subdivision Sonier – 5 187 \$
Étude pour une ferme maraîchère – 25 000 \$
Travaux pour la patinoire de Duguayville – 6 000 \$
Travaux pour la patinoire de Notre-Dame-des-Érables – 8 000 \$
Amélioration et rafraîchissement du parc Richelieu – 20 000 \$
Ajout de coupe-vents pour pickleball Paquetville – 8 000 \$

Pour un total attribué de 72 187 \$. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-049

Le conseiller Albert Lagacé revient dans la salle du Conseil à 20 h 34.

8.8. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)iii) de l'arrêté procédural relativement à l'information qui pourrait occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou une municipalité, ou qui pourrait compromettre des négociations en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord ou d'un contrat;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)iii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-050

Les membres du Conseil se retirent de la salle pour débiter le huis clos à 20 h 35, le conseiller Louis LeBouthillier, étant en conflit d'intérêt, demeure dans la salle du Conseil.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6)a)iii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-03-051

Les membres du Conseil reviennent dans la salle du Conseil à 21 h 06.

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

- Le conseiller Danny Comeau demande un suivi sur les lettres envoyées pour le dossier de la problématique du réseau cellulaire et internet, principalement celle envoyée à la CRTC;
- Le conseiller Étienne Cormier demande un suivi sur la demande de rencontre avec Eric Caron du ministère des Transports et de l'Infrastructure;

- Le conseiller Albert Lagacé demande un suivi pour le projet de l'ancien édifice municipal de Paquetville;
- Le conseiller Luc Robichaud demande s'il est possible de vérifier ce qu'il se fait dans les autres municipalités relativement aux incitatifs pour le développement économique, il souligne aussi les activités intéressantes dont le tournoi provincial de basketball à l'école Terre des Jeunes ainsi que le tournoi paroissial de hockey qui a eu lieu au Complexe Sportif Léopold Thériault qui a ouvert la porte aux autres communautés de la municipalité;
- Le conseiller Louis LeBouthillier parle du FACL et des incitatifs pour le logement pour compétitionner avec les villes avoisinantes qui ont reçu de l'argent, il mentionne ensuite que les courriels ne fonctionnent pas à la caserne de St-Isidore, et il discute ensuite de la résolution pour le lettrage *La Découverte*;
- La conseillère Cathy Paulin souligne que les fonds du FDCC peuvent contribuer à des projets partout dans la municipalité et invite la population à soumettre des projets, elle mentionne ensuite les nids de poule dans la rue des Érables;
- Le conseiller Danny Comeau mentionne qu'il serait important de souligner les bénévoles.

10. Présentations et interventions du public

Près de 50 personnes ont assisté à la réunion. Les sujets suivants ont été apportés : procédure pour le lettrage de Saint-Sauveur, possibilité d'ajouter un terrain de basketball à l'extérieur, à côté du terrain de pickleball, invitation à installer des bornes de recharge rapide pour voiture électrique dans la région, les lieux inesthétiques et dangereux, l'École de St-Sauveur, entre autres questions.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 05.

Denis Landry
Maire

Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière